

Évolution des dépenses nécessaires à la prestation du service 2016-2018

Suite à la décision D-2017-107

Table des matières

1	Évolution des dépenses nécessaires à la prestation du service	5
2	Charges nettes d'exploitation.....	6
3	Autres charges.....	6
3.1	Amortissement.....	6
3.2	Taxes.....	6
4	Autres composantes des avantages sociaux futurs	6
5	Frais corporatifs	7
6	Comptes d'écarts.....	8
6.1	Coût de retraite.....	8
6.2	Pénalités liées aux services complémentaires.....	9
6.3	Norme ASC 715	9
7	Comptes de frais reportés	10
7.1	Coûts de mises en service de projets non autorisés.....	10
7.2	Disjoncteurs PK	10
8	Intérêts reliés au remboursement gouvernemental.....	11
9	Facturation externe.....	11

Liste des tableaux

Tableau 1	Évolution des dépenses nécessaires à la prestation du service (M\$).....	5
Tableau 2	Frais corporatifs inclus dans les revenus requis du Transporteur (M\$)	7
Tableau 3	Compte d'écarts – coût de retraite (M\$).....	8
Tableau 4	Compte d'écarts – pénalités liées aux services complémentaires (M\$).....	9
Tableau 5	Compte d'écarts – norme ASC 715 (M\$).....	9
Tableau 6	Frais reportés – coûts de mises en service de projets non autorisés (M\$)	10
Tableau 7	Frais reportés – disjoncteurs PK (M\$)	10

1 Évolution des dépenses nécessaires à la prestation du service

- 1 Le tableau 1 présente le sommaire de l'évolution des dépenses nécessaires à la prestation
2 du service du Transporteur depuis l'année 2016.

Tableau 1
Évolution des dépenses nécessaires à la prestation du service (M\$)

	Année historique 2016	2017			Année témoin 2018	Variation	
		D-2017-049	D-2017-049 ajustée ¹	Année de base		2018 vs	
						D-2017-049 ajustée	
						\$	%
Charges nettes d'exploitation	702,5	750,0	750,0	839,1	869,2	119,2	15,9%
Charges brutes directes	499,6	560,3	558,2	614,4	661,7	103,5	18,5%
Charges de services partagés	380,0	379,8	381,9	412,9	409,0	27,1	7,1%
Coûts capitalisés	(146,2)	(149,0)	(149,0)	(157,6)	(168,4)	(19,4)	13,0%
Facturation interne émise	(30,9)	(30,0)	(30,0)	(30,6)	(33,1)	(3,1)	10,3%
Réduction non attribuée par rubrique (par. 252, D-2017-021)		(11,1)	(11,1)			11,1	-100,0%
Autres charges	1 103,5	1 174,1	1 174,1	1 144,8	1 153,2	(20,9)	-1,8%
Achats de services de transport	19,4	19,2	19,2	19,2	18,5	(0,7)	-3,6%
Achats d'électricité	14,9	15,0	15,0	15,5	15,7	0,7	4,7%
Amortissement	1 013,4	1 087,8	1 087,8	1 058,7	1 060,0	(27,8)	-2,6%
Taxes	99,2	99,7	99,7	99,2	105,4	5,7	5,7%
Autres revenus de facturation interne	(43,4)	(47,6)	(47,6)	(47,8)	(46,4)	1,2	-2,5%
Autres composantes des avantages sociaux futurs				(112,2)	(116,6)	(116,6)	
Frais corporatifs	31,9	35,7	35,7	36,7	38,7	3,0	8,4%
Comptes d'écarts	17,0	(15,9)	(15,9)	41,4	(17,5)	(1,6)	10,1%
Coût de retraite	17,1	(15,9)	(15,9)	1,5	(17,4)	(1,5)	9,4%
Pénalités liées aux services complémentaires	(0,1)				(0,1)	(0,1)	
Norme ASC 715				39,9			
Comptes de frais reportés	(91,7)	(38,0)	(38,0)	(35,1)	22,5	60,5	-159,2%
Coûts de mises en service de projets non autorisés	(0,1)	0,8	0,8	0,8		(0,8)	-100,0%
Passage aux PCGR des États-Unis	(46,3)						
Implantation et application des normes CIP v5	5,1						
Disjoncteurs PK	(50,4)	(38,8)	(38,8)	(35,9)	22,5	61,3	-158,0%
Intérêts reliés au remboursement gouvernemental	(0,4)	(0,4)	(0,4)	(0,5)	(0,6)	(0,2)	50,0%
Facturation externe	(8,3)	(7,7)	(7,7)	(7,7)	(8,7)	(1,0)	13,0%
Total	1 754,5	1 897,8	1 897,8	1 906,5	1 940,2	42,4	2,2%

¹ Incluant les reclassements suite aux transferts des activités et des ressources présentés à la pièce HQT-2, Document 1.

- 3 Sommaire, les dépenses nécessaires à la prestation du service du Transporteur de
4 l'année témoin 2018 sont établies à 1 940,2 M\$. Comparées aux dépenses nécessaires à la
5 prestation du service de 1 897,8 M\$ reconnues par la Régie¹ pour l'année 2017, la
6 croissance se chiffre à 42,4 M\$.

- 7 Les sections suivantes résument l'évolution des diverses composantes des dépenses
8 nécessaires à la prestation du service du Transporteur, en référant à des pièces
9 complémentaires au besoin. L'évolution du coût des avantages sociaux futurs est présentée
10 à la pièce HQT-6, Document 1.1. Les totaux et les écarts sont calculés à partir de données

¹ R-3981-2016, D-2017-049.

1 non arrondies pour les tableaux portant sur les comptes d'écarts (section 6) et de frais
2 reportés (section 7).

2 Charges nettes d'exploitation

3 Les charges nettes d'exploitation (« CNE ») de l'année témoin 2018 sont établies à
4 869,2 M\$. Ce niveau de CNE demandé permettra notamment au Transporteur d'intensifier
5 ses activités de maintenance et de poursuivre la mise en place des activités de support à la
6 réalisation des travaux, afin d'assurer la fiabilité du réseau de transport.

7 Les pièces HQT-6, Document 2 à 5 expliquent l'évolution des différentes composantes des
8 CNE.

3 Autres charges

9 Comme plus amplement décrit à la pièce HQT-6, Document 6, les autres charges sont
10 projetées à 1 153,2 M\$ pour l'année 2018, en diminution de 20,9 M\$ par rapport au montant
11 autorisé de 1 174,1 M\$ pour l'année 2017. Cette diminution est essentiellement attribuable
12 à la diminution de la charge d'amortissement.

3.1 Amortissement

13 La charge d'amortissement projetée pour l'année 2018 est de 1 060,0 M\$, soit une
14 diminution de 27,8 M\$ par rapport au montant autorisé pour l'année 2017. Cette diminution
15 s'explique principalement par les immobilisations corporelles en exploitation, comme plus
16 amplement décrit dans la section 4 de la pièce HQT-6, Document 6.

3.2 Taxes

17 La part des taxes applicable au service de transport est estimée à 105,4 M\$ pour l'année
18 2018, soit une augmentation de 5,7 M\$ comparativement au niveau autorisé pour l'année
19 2017. La section 5 de la pièce HQT-6, Document 6 fournit une description plus détaillée de
20 l'évolution des taxes du Transporteur.

4 Autres composantes des avantages sociaux futurs

21 Dans le dossier conjoint R-4009-2017 du Transporteur et du Distributeur, le Transporteur
22 demande l'autorisation d'adopter les modifications de la convention comptable ASC 715 à
23 compter du 1^{er} janvier 2017. Comme mentionné dans la section 3.1.1 de la pièce HQT-4,
24 Document 1, les modifications apportées précisent que le coût des services rendus
25 constitue la seule composante du coût net constaté au titre des avantages sociaux futurs
26 qui peut être présentée dans les charges d'exploitation, les autres composantes du coût des
27 avantages sociaux futurs devant être présentées distinctement. Pour l'année témoin 2018,
28 les autres composantes des avantages sociaux futurs représentent une diminution du coût
29 de service de 116,6 M\$.

5 Frais corporatifs

1 Les frais corporatifs à répartir correspondent aux coûts de fonctionnement engagés par les
 2 unités corporatives dans le cadre d'activités dont l'objectif est de desservir non pas une ou
 3 des unités d'affaires en particulier, mais Hydro-Québec dans son ensemble.

4 Ils se distinguent des services facturés fournis par les unités corporatives car ces derniers
 5 font l'objet d'une entente client-fournisseur.

6 La répartition des frais corporatifs est effectuée selon la méthode autorisée par la Régie
 7 dans sa décision D-2005-50, soit comme suit :

8 **1^{re} étape :**

9 Les frais corporatifs sont répartis entre toutes les unités d'Hydro-Québec, sauf aux
 10 unités corporatives, en fonction des charges d'exploitation primaires et des
 11 immobilisations nettes à raison de 50 % – 50 %.

12 **2^e étape :**

13 Les frais corporatifs des unités de services sont répartis entre les unités d'affaires en
 14 fonction de leur consommation de produits et de services faisant l'objet d'une
 15 facturation interne.

16 Le tableau 2 présente la part des frais corporatifs comprise dans les revenus requis du
 17 Transporteur.

**Tableau 2
 Frais corporatifs inclus dans les revenus requis du Transporteur (M\$)**

	Année historique 2016			Année de base 2017			Année témoin 2018		
	Transporteur		Hydro-Québec	Transporteur		Hydro-Québec	Transporteur		Hydro-Québec
	M\$	%	M\$	M\$	%	M\$	M\$	%	M\$
Bureaux PDG, PCA, Protectrice de la personne	0,8	32%	2,6	0,9	33%	2,8	1,0	33%	2,9
Vérification interne	2,5	32%	7,6	2,8	33%	8,3	2,9	33%	8,7
Affaires corporatives et secrétariat général	21,2	32%	65,8	24,8	33%	75,3	26,2	33%	78,6
Finances	7,4	32%	23,0	8,2	33%	24,9	8,6	33%	25,7
Total	31,9	32%	99,0	36,7	33%	111,3	38,7	33%	115,9

18 Le montant prévu des frais corporatifs d'Hydro-Québec pour l'année de base 2017 est de
 19 111,3 M\$. Ce montant tient compte de la poursuite de la stratégie de communication
 20 débutée en 2016, de l'introduction d'une partie de la rémunération incitative du personnel
 21 non régi dans les salaires de base ainsi que du transfert de l'activité de gouvernance en
 22 gestion documentaire et des coûts associés de la facturation interne aux frais corporatifs qui
 23 permet un allègement des suivis administratifs.

1 Il comprend également l'impact de l'inflation ainsi que celui de l'adoption anticipée, au
 2 1^{er} janvier 2017, des modifications à la norme ASC 715 liée aux avantages sociaux futurs.
 3 Cependant, il est important de noter que ce dernier impact est compensé par une baisse
 4 des autres composantes du coût des avantages sociaux futurs, comme expliqué à la
 5 section 4.

6 Pour 2018, les frais corporatifs d'Hydro-Québec sont évalués à 115,9 M\$, ce qui représente
 7 une augmentation de 4,4 M\$ par rapport à ceux projetés pour l'année témoin 2017. Cette
 8 augmentation est notamment attribuable à l'inflation, à l'augmentation du coût de retraite
 9 ainsi qu'au transfert de l'activité du « service conseil en communication » de la facturation
 10 interne aux frais corporatifs qui permet un allègement des suivis administratifs.

11 Pour l'année témoin 2018 du Transporteur, ces frais sont évalués à 38,7 M\$, soit un
 12 montant supérieur de 3,0 M\$ au montant autorisé² pour l'année 2017.

6 Comptes d'écarts

6.1 Coût de retraite

13 Le tableau 3 présente l'évolution du compte d'écarts – coût de retraite³.

Tableau 3
Compte d'écarts – coût de retraite (M\$)

Hors base de tarification	2015	2016						2017						Solde du compte	Impact revenus requis 2018	
	Total	Masse salariale	Charges de services partagés	Coûts capitalisés	Frais corporatifs	Intérêts	Total	Masse salariale	Charges de services partagés	Coûts capitalisés	Autres composantes	Frais corporatifs	Intérêts			Total
Solde au 31 décembre 2015	1,5														1,5	
Opérations en 2016																
Écart 2014 versé aux revenus requis 2016	(0,1)														(0,1)	
Écart 2015 versé aux revenus requis 2016	(2,3)														(2,3)	
Écart réel 2016																
D-2016-029 ¹		27,7	10,4	(6,6)	1,3	-	32,8								32,8	
Réel 2016		15,3	5,4	(3,5)	0,9	(0,1)	18,0								18,0	
Écart		(12,4)	(5,0)	3,1	(0,4)	(0,1)	(14,8)								(14,8)	
Solde au 31 décembre 2016	(0,6)	(12,4)	(5,0)	3,1	(0,4)	(0,1)	(14,8)								(15,6)	
Opérations en 2017																
Écart résiduel 2015 versé aux revenus requis 2017	0,8														0,8	
Écart 2016 versé aux revenus requis 2017		12,5	4,8	(2,9)	0,4	0,2	15,0								15,0	
Écart 2017																
D-2017-021 ²								66,8	28,5	(16,4)	(115,9)	3,9	-	(33,1)	(33,1)	
Projetée année de base								69,9	26,7	(16,0)	(134,6)	3,5	(0,2)	(50,7)	(50,7)	
Écart								3,1	(1,8)	0,4	(18,7)	(0,4)	(0,2)	(17,6)	(17,6)	
Solde au 31 décembre 2017	-	0,1	(0,2)	0,2	-	0,1	0,2	3,1	(1,8)	0,4	(18,7)	(0,4)	(0,2)	(17,6)	(17,4)	
Opérations en 2018																
Écart résiduel 2016 versé aux revenus requis 2018		(0,1)	0,2	(0,2)	-	(0,1)	(0,2)								(0,2)	0,2
Écart 2017 versé aux revenus requis 2018																17,6
Solde au 31 décembre 2018	-	-	-	-	-	-	-	(3,1)	1,8	(0,4)	18,7	0,4	0,2	17,6	(17,4)	(17,4)

¹ Reclassements suite aux transferts des activités et des ressources mentionnés au rapport annuel à la Régie 2016 du Transporteur à la pièce HQT-2, Document 3, p.12.

² Reclassements suite aux transferts des activités et des ressources présentés à la pièce HQT-2, Document 1 et redressé de l'impact du dossier de modifications de conventions comptables ASC 715.

² D-2017-021, par. 257.

³ R-3738-2010, D-2011-039, par. 159 et R-3777-2011, D-2012-059, par. 110-112.

6.2 Pénalités liées aux services complémentaires

- 1 Le tableau 4 présente l'évolution du solde global du compte d'écarts – pénalités liées aux
- 2 écarts de réception et à l'exploitation⁴.

**Tableau 4
Compte d'écarts – pénalités liées aux services complémentaires (M\$)**

Hors base de tarification	2016	2017	Total	Solde du compte	Impact revenus requis 2018
Solde au 31 décembre 2016	(0,1)		(0,1)	(0,1)	-
Opérations en 2017					
Réel au 30 avril 2017	-	(0,0)	(0,0)	(0,0)	
Versé aux revenus requis 2017	-	-	-	-	
Intérêts		(0,0)	(0,0)	(0,0)	
Solde au 31 décembre 2017	(0,1)	(0,0)	(0,1)	(0,1)	
Opérations en 2018					
Versé aux revenus requis 2018	0,1	0,0	0,1	0,1	(0,1)
Solde au 31 décembre 2018	-	-	-	-	(0,1)

6.3 Norme ASC 715

- 3 Le tableau 5 présente l'évolution du compte d'écarts hors base de tarification et portant
- 4 intérêts demandé dans le cadre du dossier conjoint du Transporteur et du Distributeur
- 5 R-4009-2017. Ce compte comptabilisera les impacts pour le Transporteur des modifications
- 6 en lien avec le coût de retraite et les avantages sociaux futurs – Autres régimes (« APRA »)
- 7 pour l'année 2017.

**Tableau 5
Compte d'écarts – norme ASC 715 (M\$)**

Hors base de tarification	2017	2018	Total	Solde du compte	Impact revenus requis 2018
Solde au 31 décembre 2016	-	-	-	-	-
Opérations en 2017					
Impacts 2017			-	-	
Coût de retraite	(49,0)		(49,0)	(49,0)	
Avantages sociaux futurs - APRA	9,1		9,1	9,1	
Intérêts	(0,3)		(0,3)	(0,3)	
Solde au 31 décembre 2017	(40,2)	-	(40,2)	(40,2)	-
Opérations en 2018					
Intérêts		(0,7)	(0,7)	(0,7)	
Versé aux revenus requis 2018			-	-	-
Solde au 31 décembre 2018	(40,2)	(0,7)	(40,9)	(40,9)	-

- 8 Comme précisé dans la section 3.2.1 de la pièce HQT-4, Document 1, le Transporteur
- 9 propose la disposition de ce compte dans ses revenus requis 2019.

⁴ R-3823-2012, D-2014-035, par 175 et 182-184.

7 Comptes de frais reportés

7.1 Coûts de mises en service de projets non autorisés

- 1 Le tableau 6 présente l'évolution du compte de frais reportés (« CFR ») – coûts de mises en
- 2 service de projets non autorisés⁵.

Tableau 6
Frais reportés – coûts de mises en service de projets non autorisés (M\$)

Hors base de tarification	2015	2016	2017	Total	Solde du compte	Impact revenus requis 2018
Solde au 31 décembre 2015	0,2			0,2	0,2	-
Opérations en 2016						
Écart		0,8		0,8	0,8	
D-2016-046	-	-		-	-	
Réel		(0,8)		(0,8)	(0,8)	
Intérêts	0,0	0,0		0,0	0,0	
Versé aux revenus requis 2016	(0,2)	-		(0,2)	(0,2)	
Solde au 31 décembre 2016	-	0,8	-	0,8	0,8	-
Opérations en 2017						
Intérêts		-	-	-	-	
Versé aux revenus requis 2017		(0,8)	-	(0,8)	(0,8)	
Solde au 31 décembre 2017	-	-	-	-	-	-

7.2 Disjoncteurs PK

- 3 Le tableau 7 présente l'évolution du CFR – disjoncteurs PK⁶.

Tableau 7
Frais reportés – disjoncteurs PK (M\$)

Hors base de tarification	2016	2017	Total	Solde du compte	Impact revenus requis 2018
Solde au 31 décembre 2015	-	-	-	-	-
Opérations en 2016					
Impacts 2016					
Amortissement	50,0	-	50,0	50,0	
Rendement sur la base de tarification	0,4	-	0,4	0,4	
Intérêts	0,3	-	0,3	0,3	
Solde au 31 décembre 2016	50,7	-	50,7	50,7	-
Opérations en 2017					
Impacts projetés 2017					
Amortissement	-	60,4	60,4	60,4	
Rendement sur la base de tarification	-	(2,1)	(2,1)	(2,1)	
Intérêts	0,7	0,4	1,1	1,1	
Versé aux revenus requis 2017	(10,1)	(12,2)	(22,4)	(22,4)	
Solde au 31 décembre 2017	41,3	46,4	87,7	87,7	-
Opérations en 2018					
Intérêts	0,6	0,7	1,4	1,4	
Versé aux revenus requis 2018	(10,9)	(11,6)	(22,5)	(22,5)	22,5
Solde au 31 décembre 2018	31,0	35,6	66,6	66,6	22,5

⁵ R-3738-2010, D-2011-039, par.131, R-3777-2011, D-2012-059, par. 106 et R-3823-2012, D-2014-035, par. 164.

⁶ R-3968-2016, D-2016-077, par. 55 et 56, D-2016-174, par. 82 et R-3981-2016, D-2017-021, par. 159.

8 Intérêts reliés au remboursement gouvernemental

1 Les intérêts découlant du remboursement gouvernemental relatif au verglas de 1998 sont
2 attribués de façon spécifique au Transporteur et au Distributeur dans des proportions
3 appropriées à leur quote-part respective afin d'éviter que d'autres divisions d'Hydro-Québec
4 n'en bénéficient indûment s'ils étaient incorporés au calcul du coût net de la dette
5 d'Hydro-Québec.

6 Pour l'année témoin 2018, le montant d'intérêts relié au remboursement gouvernemental est
7 évalué à 0,6 M\$, soit une augmentation de 0,2 M\$ par rapport au montant autorisé pour
8 l'année 2017. Cette augmentation résulte des modalités de ce compte exigé par le décret
9 gouvernemental 1329-2013 du 11 décembre 2013. Un protocole d'ententes a été convenu
10 stipulant que le gouvernement s'engage à verser le solde non amorti et les frais de
11 financement d'ici le 15 octobre 2019 inclusivement.

12 Ce protocole stipule également que le gouvernement effectuera, au plus tard le 30 mai de
13 chaque année civile, un paiement minimum correspondant aux frais de financement pour
14 cette année.

9 Facturation externe

15 La facturation externe émise par le Transporteur correspond à des revenus externes à
16 Hydro-Québec et qui ne proviennent pas de ses activités de base.

17 La facturation externe prévue pour l'année témoin 2018 est de 8,7 M\$, soit 1 M\$ de plus
18 que celle reconnue pour l'année 2017. Comme mentionné au dossier tarifaire 2017⁷, les
19 revenus réels pour cette rubrique comprennent des gains sur la vente de terrains que le
20 Transporteur n'est pas en mesure de prévoir. Ainsi, compte tenu de la décision
21 D-2017-021⁸, le Transporteur a déterminé la prévision sur la base des revenus annuels
22 moyens de la période 2012 à 2016.

⁷ R-3981-2016, HQT-13, Document 5, p. 26.

⁸ R-3981-2016. D-2017-021, par. 264.